Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 022-212200919-20261029-D26_29_10_0007-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

MAIRIE
DE
KERMOROC'H

22140

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE KERMOROC'H
EN DATE DU 29 octobre 2026.

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf octobre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de KERMOROC'H, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yann BOURGES, maire.

Présents : Yann BOURGES, Hervé LE BRIS, Bénédicte LABAT, Philippe GILLE, Séverine GUEGUEN, Marion ROUSSEAU, Delphine CALVEZ, Emmanuel POULAIN, Pierre GAUTIER
Absents : Émile MONFORT, Éloïse RICHARD
Secrétaire de séance : Séverine GUEGUEN

Nombre de membres au conseil					11	**Date convocation 22.10.2026**
Nombre de présents					9	
Nombre de votants					9	
Pour	**9**	Contre	0	Abstention	0	

Délibération N° 29-10-0007- Objet :Centre canin Fourrière « Le Passage » Réactualisation tarif 2027

Le centre canin Fourrière « Le Passage » a transmis à la mairie la réactualisation des tarifs pour 2027. Le maire rappelle que la commune a signé une convention de 3 ans avec « Le Passage » option n°1, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Le montant de l'actualisation pour l'année 2027 est de 586,30€ TTC .

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

- ***VALIDE la réactualisation des tarifs pour 2027 d'un montant de 586,30€ TTC pour les prestations du centre canin fourrière Le Passage.***
- ***AUTORISE le maire à signer le document correspondant.***

Pour copie conforme,
Le Maire,
Yann BOURGES

La secrétaire,
Séverine GUEGUEN

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture de Saint-Brieuc le 03 novembre 2026 et de la publication le 03 novembre 2026.